

VOS RESSOURCES SONT FAIBLES ?

Vous rencontrez des difficultés pour payer votre cotisation ?

une aide existe :

L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS)

"Parce que ma santé et celle de ma famille sont prioritaires, je demande l'aide pour une complémentaire santé."

- Grâce à l'ACS, tout ou partie de votre cotisation est pris en charge. Le montant annuel de cette aide varie entre 100 € (pour les moins de 16 ans) et 500 € (pour les plus de 60 ans).
- Grâce à l'ACS, vous bénéficiez de réductions sur vos factures d'énergie (gaz et électricité).
- Grâce à l'ACS, vous pouvez mieux vous soigner. Chez votre médecin, vous ne payez qu'une partie de vos dépenses de santé et sans dépassement de tarifs.

Pour demander l'ACS, c'est simple : téléchargez le formulaire sur www.cmu.fr ou contactez votre caisse d'assurance maladie.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, le plafond de ressources ouvrant droit à l'ACS est revalorisé. Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide, faites une simulation sur ameli.fr



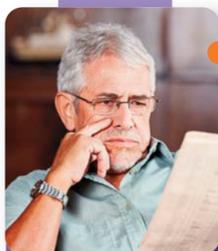
RETRAITÉS ?
HORS ÉDUCATION NATIONALE ?
LA MGEN OFFRE Désormais des solutions à tous



Ma cousine Séverine a 62 ans

Avant, elle travaillait dans une distillerie. Pour sa complémentaire santé elle bénéficiait du contrat groupe de l'entreprise. À son passage à la retraite, le coût de cette complémentaire a doublé !

La MGEN a-t-elle une solution ?
Oui ! La MGEN a une solution pour Séverine !



Mon voisin Grégoire a 65 ans, il était commerçant, sa mutuelle lui coûte très cher.

Peut-il venir à la MGEN ?
Oui ! La MGEN a une solution pour Grégoire !

Vous connaissez quelqu'un qui, comme Séverine ou Grégoire, a besoin d'une complémentaire santé efficace, performante et accessible. Vous pouvez l'aider ! Suggérez-lui de se renseigner auprès de la MGEN d'Angoulême, grâce au coupon ci-dessous.

Kreweck Angoulême - 05 45 67 40 12 - ACS 414 417 416 - Crédit photo © iStock



Prénom, nom :

souhaite connaître les solutions que le groupe MGEN peut lui proposer pour sa complémentaire santé.

Adresse postale :

N° de téléphone :

Horaire de contact préféré : entre h et h - lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Cette demande peut être renvoyée :

- par courrier postal à : MGEN à l'attention de Florence Bernon - 3 rue de la Croix Lanaue - 16000 Angoulême
- par mail à : mgenfilia16@mgen.fr

MGEN

La MGEN évolue, son site Internet aussi !

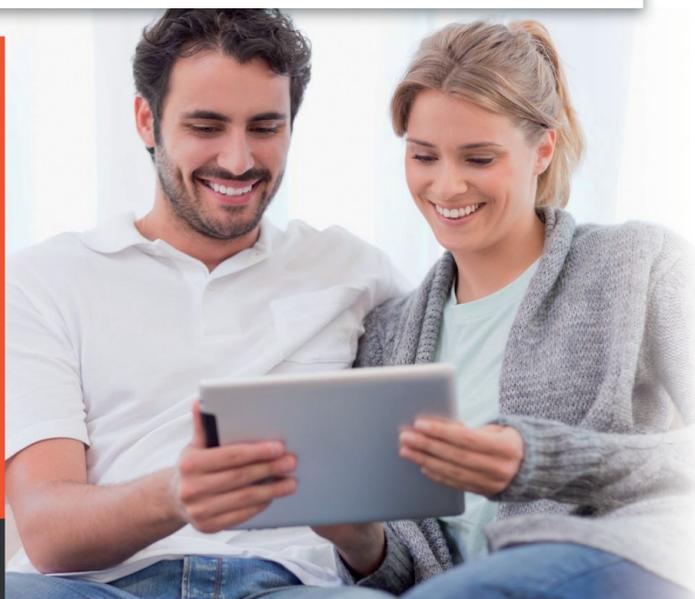
Plus moderne, plus simple, plus ergonomique.

il tient compte à la fois des attentes de nos adhérents et de notre volonté de nous adresser à tous les publics.

Rendez-vous sur mgen.fr !

Groupe MGEN
La référence solidaire

Mutuelle Santé Prévoyance Autonomie Retraite



"Bulletin, départemental"

FÉVRIER 2014



UNE MUTUELLE SOLIDAIRE

- POURQUOI ?
- COMMENT ?

Le conseil d'administration de la MGEN lance une réflexion sur les solidarités mutualistes.

Vous êtes invités à vous exprimer sur le sujet ou à échanger sur le forum des adhérents.



Comment une mutuelle peut-elle ou doit-elle exprimer la solidarité ?

Comment développer la solidarité demain ?

Pensez-vous que la MGEN soit une mutuelle solidaire ?

Rendez-vous sur mgen.fr du 15 janvier au 15 mars 2014



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • DÉPENDANCE • RETRAITE

MGEN 3 rue de la Croix Lanaue - 16022 Angoulême Cedex
Tél. : 3676 - Fax : 05 45 65 37 05

Élections

Contribuer, Participer, Voter
Tous concernés !



Le risque de pauvreté touche désormais davantage les jeunes générations que les personnes âgées.

L'autonomie et la dépendance constituent pour ces dernières un enjeu majeur. Nous nous retrouvons tous, jeunes et moins jeunes, à évoquer les menaces qui pèsent sur l'accès aux soins, un droit fondamental.

Comme nos aînés, sachons faire évoluer nos organisations solidaires pour appréhender au mieux notre environnement. Contribuons aux réflexions actuelles sur les solidarités mutualistes en nous exprimant sur le forum des adhérents ouvert jusqu'au 15 mars (mgen.fr). Comment développer la solidarité demain ? Il nous faut créer de nouveaux territoires d'action où nos principes mutualistes seront efficaces et pertinents.

Les comités de section sont également mobilisés pour nourrir cette réflexion. Ils favorisent l'association des adhérents à la construction des décisions. Alors que les élections aux comités de section MGEN 2014 vont s'achever le 14 mars, je vous invite tous à accomplir cet acte essentiel de la vie citoyenne : voter. Ce droit a valeur de devoir si nous voulons responsabiliser le mutualiste pour en faire un décideur.

Le comité de section MGEN Charente comprend 30 membres dont un tiers est à renouveler lors des élections 2014.

En tant que mutualiste, vous avez votre mot à dire sur le projet de la MGEN, ses choix, sur votre protection. Ceux qui vont vous représenter au quotidien, dans votre département, verront leur légitimité renforcée par une participation massive à ces élections. Femmes, hommes, actifs et retraités aux origines professionnelles variées, ils vous ressemblent et partagent vos préoccupations. À votre écoute, ils auront à cœur de susciter des temps d'échanges, de recueillir vos attentes.

Guy Martin,
Président MGEN Charente

DONNEZ DE LA
VOIX MUTUALISTE !

ÉLISEZ LES MEMBRES
DE VOTRE COMITÉ
DE SECTION

www.mgenelection.fr

du 17.01.14
au 14.03.14

Dès réception de votre matériel de vote, élevez vos représentants par Internet ou par courrier postal.

Voter par internet,
c'est simple, rapide, sécurisé et économique
sur mgenelection.fr



Stéphanie FAURE,

professeure de sciences physiques au collège de Villebois-Lavalette

Adhérente MGEN depuis mon entrée dans l'Education Nationale et correspondante MGEN depuis 2 ans, j'ai proposé ma candidature au comité de section afin de défendre ce modèle solidaire auquel je crois et qui, face au contexte économique et social, est menacé un peu plus chaque jour.



Olivier NEGRO,

Assistant Ingénieur à L'Institut Universitaire de Technologie d'Angoulême

Correspondant MGEN depuis deux ans dans mon établissement, je désire participer plus activement au fonctionnement de notre mutuelle. Très attaché au service public et à la solidarité je propose ma candidature au Comité de section pour défendre ces valeurs mutualistes.



Joëlle POUZET,

Impliquée depuis de nombreuses années dans la vie associative, l'occasion m'est donnée de contribuer au sein de la MGEN au développement d'actions solidaires et responsables. Je souhaite aller au-delà de mon engagement dans le monde sportif et culturel et participer activement aux travaux du comité de section de la Charente.

Retraitée depuis peu donc plus disponible, je souhaite faire partager des valeurs auxquelles je crois : solidarité, liberté, égalité.



Guylaine PIAUD,

33 ans, professeure certifiée en sciences de la vie et de la Terre.

Titulaire au collège Théodore Rancy à Chalais depuis septembre 2006. Correspondante MGEN pour cet établissement depuis 2010.



Permanences LMDE à la MGEN d'Angoulême :

mercredi 12 février 2014 de 14h à 16h

mercredi 12 mars 2014 de 14h à 16h

Pour connaître les dates ultérieures, nous vous invitons à consulter le site mgen.fr rubrique « votre section départementale N° dép. : 16 »

Nouveau :

Résidence La Source :
Établissement d'Hébergement
pour Personnes Agées Dépendantes



La Mutualité Française Charente qui gère déjà l'Hôtel de retraite de Ruelle et la maison de retraite Les Jardins de la Garenne à Angoulême, réhabilite actuellement l'ancienne clinique de la Source à L'Isle d'Espagnac, fermée depuis 2005.

Cet établissement deviendra dans quelques mois le troisième EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) géré par la Mutualité en Charente. Il permettra d'accueillir 83 résidents dont 14 en unité Alzheimer. 6 places seront par ailleurs disponibles en accueil de jour. A noter que **13 des 83 lits de ce nouvel EHPAD seront réservés prioritairement aux adhérents MGEN.**

100% des places de cette résidence sont habilitées à "l'aide sociale". Chaque chambre fera une vingtaine de mètres carrés. Les couleurs des murs diffèrent selon l'orientation des chambres. Certaines chambres donnent sur une terrasse en bois avec vue sur le parc. Les premiers résidents sont attendus à la fin de l'été 2014.

Pour information ou réservation téléphoner (à compter de mai 2014) à la Mutualité Française Charente au : 05 45 20 51 10

Le réseau Prévention Aide et Suivi

Espace d'Écoute et de soutien psychologique
au service des personnels de l'Éducation
Nationale.



Vous rencontrez des difficultés professionnelles ou personnelles ?



Sur rendez-vous, vous pouvez en parler, faire le point et être conseillé par un psychologue clinicien.

→ Ce service est gratuit, destiné à tous les personnels de l'Éducation Nationale.
→ Cette cellule d'écoute est totalement neutre, anonyme et confidentielle.

Le Réseau Prévention Aide et Suivi résulte d'un partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la MGEN. Décliné localement entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale en Charente et la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale section de la Charente, ce partenariat permet de proposer un dispositif d'écoute individuel assuré par un professionnel, psychologue clinicien.

POUR QUI ?

Pour les
personnels de l'Éducation
Nationale en activité

AVEC QUI ?

L'accueil téléphonique :
la personne qui reçoit les appels est soumise au secret professionnel. Un R.V. sera pris de façon anonyme avec le psychologue.

L'entretien :
il se fait avec un psychologue clinicien en toute confidentialité.

COMMENT ?

En téléphonant au :
05 45 90 14 52
pour demander un R.V.
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

QUAND ?

Rendez-vous
le **mercredi**
de 14h00 à 16h00
hors vacances scolaires

OÙ ?

Dans les locaux de
la MGEN
à Angoulême
→ un bureau indépendant est réservé à cet effet